



Lycée Général Ferdinand Fabre
Boulevard Jean Moulin
34600 Bédarieux



Tel 04 67 23 30 60
Fax 04 67 23 33 81

Fiche de renseignements
Année scolaire 2023-2024

CLASSE DE TERMINALE

Élève :

Établissement d'origine :

Indiquez les frères et sœurs scolarisés (primaire, collège, lycée...) :

NOM	Prénom	Établissement	Commune	Classe

INFORMATIONS ELEVE

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM : Prénom :
 Sexe : F M Nationalité :
 Né(e) le : À : Département :
 Numéro de téléphone de l'élève :
 Courriel de l'élève :@.....

SCOLARITE 2023-2024

Classe : «DIV» Date d'entrée :
 Régime : Externe Demi-pensionnaire :

SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE (2022-2023)

Classe : Établissement :
 Département : Commune :

RESPONSABLE LEGAL 1 – FINANCIER

Père Mère Situation familiale :
 Enfant placé hors du milieu familial :
 NOM : Prénom:
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Téléphone domicile : Portable :
 Courriel (indispensable pour les bulletins scolaires) :@.....

Nombre d'enfants à charge : Profession..... En activité : oui non

RESPONSABLE LEGAL 2 (NE PEUT ETRE AUTRE QUE LE PERE OU LA MERE)

Père Mère Situation familiale :
 Enfant placé hors du milieu familial :
 NOM : Prénom:
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Téléphone domicile : Portable :
 Courriel (indispensable pour les bulletins scolaires) :@.....

Nombre d'enfants à charge : Profession..... En activité : oui non

Je suis sans connaissance de l'adresse du parent 2 : 2eme parent décédé :

SCOLARITE 2023-2024

NOM : **Prénom :**

Inscription en :

Terminale Générale

Cadre réservé à l'administration :

SPECIALITÉS (conservées en classe de Terminale) :

1/

2/

Terminale ST2S

Choix des langues

LVA : Anglais Espagnol Allemand

LVB : Anglais Espagnol Allemand Autre : Précisez (enseignement par le CNED, à la charge de la famille) :

Attention : Le choix des langues (LVA et LVB) est définitif au moment de l'inscription au lycée et doit être le même au moment de l'inscription au baccalauréat. Il ne peut pas être modifié.

Mathématiques (Facultatif)

Mathématiques Complémentaires (Pour les élèves qui ont suivi la SPÉ Maths en Première et ne la suivent plus en Terminale)

Mathématiques Expertes (Pour les élèves qui poursuivent la SPÉ Maths en Terminale)

NOM :

Prénom :

Sections et Enseignements facultatifs (*Pas de changement de discipline entre la 1ère et la Terminale. Un seul enseignement facultatif possible*)

Section DNL SELO Anglais (Sections Européennes ou Langues Orientales)

Préciser la discipline suivie en 1^{ère} : «DNL_»

Option Latin (*Possibilité de commencer en classe de Terminale, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits*)

Option Arts Plastiques (*Possibilité de commencer en classe de Terminale*)

Atelier théâtre (*Si déjà suivi en Première, Non évalué pour le Baccalauréat*)

Cadre réservé à l'administration (présélection au mois de mai)

Activités Physiques de Pleine Nature

Fait à :

Le : .. /.. /....

Signature

INFORMATIONS GENERALES

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Exéat de l'établissement d'origine (si changement d'établissement)
- 3 bulletins trimestriels de l'année 2022-2023
- Photocopies de la carte d'identité de l'élève et du livret de famille
- Éventuellement photocopie de la décision de justice désignant la personne ayant la garde de l'enfant mineur
- Une photo d'identité récente, portant le nom de l'élève au dos
- Justificatif de la décision d'orientation permettant l'inscription dans la classe demandée (pour les nouveaux élèves)
- Fiche urgence (si nouvel élève ou changement de situation)
- Fiche Intendance
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- La demande de mandat de prélèvement (SEPA + RIB) complétée si choix de ce mode de paiement
- Facultatif : Chèque de 5 euros à l'ordre de la Maison des Lycéens *

MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement aux élèves par la Région Languedoc Roussillon pour l'année scolaire. Un contrat avec la Région, lors du prêt des manuels, est établi à la rentrée. Les livres sont rendus en fin d'année.

OPTION FACULTATIVE

Tout inscription à une option facultative la rend obligatoire pour toute l'année.

***MAISON DES LYCEENS**

Pour une participation volontaire à **la Maison des Lycéens**, merci de joindre un chèque de 5 euros à l'ordre de « MDL de la Cité Mixte Ferdinand Fabre ».

La Maison Des Lycéens (M.D.L.) est une association à but non lucratif de type loi 1901. Elle est hébergée dans le lycée et a pour objectif le développement et le soutien de projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Elle est organisée, animée et gérée par les élèves (conseillés par des adultes volontaires). Grace à cette participation, les élèves élus au CVL et à la MDL ont pu, à titre d'exemple, organiser un bal des Terminales en 2023.

INFO PRELEVEMENT AUTOMATIQUE LYCEE

Le mode de paiement par prélèvement automatique est désormais possible pour vos factures de cantine.

Les Avantages 😊

- Vous réglez au début de chaque mois (novembre à juillet) un montant connu à l'avance.
- Vous êtes informés par courrier des modifications éventuelles de vos prélèvements.
- Vous êtes remboursés après chaque fin de trimestre en cas de trop perçu.

Les Principes

- En fonction du régime définitif de cantine de votre enfant, un courrier vous sera adressé au mois d'octobre. Ce courrier vous précisera les dates et le montant du prélèvement étalé sur 9 mois.
- Une modification de l'échéancier reste possible en cours d'année en cas de changement de situation de votre enfant (exemple : modification du nombre de jours de cantine après remise des emplois du temps définitifs).
- Si votre enfant est ou devient boursier, le trop-perçu éventuel sera remboursé après chaque fin de trimestre (janvier, avril, juillet).

Comment faire ?

Compléter le formulaire "MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA"



Joindre un RIB ... et c'est terminé !



Fiche d'inscription Intendance Lycée Année scolaire 2023-2024

Nom : Prénom : Classe :

Régime cantine : Demi-pensionnaire : Externe :

Représentant légal 1 (= financier) :

Père Mère Tuteur

Nom Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Profession : Employeur :

Représentant légal 2 :

Père Mère Tuteur

Nom Prénom :

Adresse :

.....

Profession : Employeur :



Pièces à fournir impérativement :

- **Un Relevé d'identité bancaire (RIB) :** Ce document est **indispensable** pour tout remboursement d'un trop perçu. Il ne peut en aucun cas être utilisé seul pour vous prélever de l'argent.

Si vous avez la moindre interrogation vous pouvez prendre contact avec l'intendance au 04.67.23.30.60.

Fait à :

Le :

Signature :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agent Comptable du Lyc FABRE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable du Lyc FABRE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 10 ESD 85E0C5

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : l'Agent Comptable du Lyc FABRE

Adresse : BD JEAN MOULIN

Code postal : 34600

Ville : BEDARIEUX

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

			(
--	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable du Lyc FABRE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Agent Comptable du Lyc FABRE.

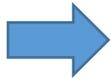
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Si votre enfant fréquente la demi-pension :

Vous recevrez en début de trimestre la facture que vous pourrez régler par les moyens suivants :

- Espèces auprès de l'agence comptable
- Chèque
- Virement bancaire
- Paiement en ligne par Carte bleue par le portail Scolarité Services avec un code EDUCONNECT.
- Prélèvement automatique après signature d'une autorisation de prélèvement valable pour l'année scolaire.



Si vous souhaitez demander une aide, plusieurs dispositifs existent (sous conditions de ressources) :

1 – Les Bourses

Les élèves entrant en seconde doivent déposer leur demande en fin de scolarité de 3^{ème} (1^{ère} période du 29 mai au 5 juillet 2023) ou en tout état de cause **IMPERATIVEMENT avant le 19 octobre 2023** (2^{ème} période du 1^{er} septembre au 19 octobre 2023).

Un élève qui est boursier en seconde conserve le bénéfice de la bourse durant toute sa scolarité au lycée.

Toutefois :

- En cas de redoublement, de changement de situation ou d'orientation, il sera nécessaire à la rentrée de déposer une demande de vérification de ressources.
- Si vous n'avez pas perçu de bourses lycée l'année dernière, vous pouvez toujours déposer une nouvelle demande pour cette année scolaire.

Le service intendance pourra vous aider pour cette démarche.

2– L'aide aux repas attribuée aux foyers non imposables par le conseil Régional

Les dossiers papier peuvent être retirés dès la rentrée à l'intendance.

3 - Les Fonds sociaux attribués directement par le lycée (cantine-voyage)

Les dossiers papier peuvent être retirés dès la rentrée soit à l'intendance soit auprès de l'assistance sociale.

